

La rentrée 2021 à l'Université de Lorraine

L'Université de Lorraine prépare la rentrée 2021 dans des conditions normales (**scénario A**), sans restriction des capacités d'accueil de ses bâtiments et de leurs salles d'enseignement, sauf dans les cas où les contraintes d'aération le nécessitent (ex : salles borgnes).

Les directeurs des composantes de formation devront veiller au strict respect des jauges des salles d'enseignement. En particulier, lors de cette rentrée, il ne pourra pas être accepté davantage d'étudiants que la capacité nominale de l'amphi/salle.

Toutefois, dans l'hypothèse où des mesures de distanciation devaient être maintenues, il faut se préparer à pouvoir respecter une jauge à **50 % de la capacité des salles de cours pour les enseignements regroupant plus de 70 étudiants (scénario B)**. Cela implique de prévoir des modes d'enseignement hybrides (co-modal avec diffusion du cours en direct, enregistrement et rediffusion asynchrone, cours mis à la disposition des étudiants sur Arche...) et une alternance dans la présence des étudiants (de sorte que chaque étudiant puisse avoir, chaque semaine, des enseignements en présentiel).

L'objectif est de préparer un emploi du temps qui permette une **stabilité sur l'ensemble du semestre** en comptant sur les effets positifs de la stratégie vaccinale. Il convient de tenir compte dans la construction de ces emplois du temps de la nécessaire **continuité des espaces pédagogiques**, c'est-à-dire d'éviter de faire suivre des enseignements dans lesquels l'étudiant doit être en présentiel par des enseignements qui pourraient devoir être suivis à distance. Il est ainsi recommandé de proposer des plages d'enseignements cohérentes au moins par demi-journée.

Aérer, ventiler

Le renouvellement régulier de l'air de **tous locaux occupés** doit être assuré, avec une priorité sur les locaux d'enseignement et les salles de réunion. La mesure de la concentration en dioxyde de carbone (CO₂), à l'aide de capteurs, permet d'en juger la qualité.

En cette période de pandémie, l'important est de rester au-dessous de la valeur de 800 ppm (unités de mesure du CO₂ comme marqueur). Le taux de 1000 ppm ne devra pas être atteint, au risque de devoir suspendre l'activité (cours, TD, TP, réunion) et quitter la salle (avis du 14 octobre 2020 du Haut Comité de Santé Publique).

Toutes les salles seront classées dans une des **3 catégories suivantes** :

- **Salle équipée d'une ventilation mécanique** (Centrale de Traitement d'Air, climatisation...) : pas d'action spécifique à prévoir par l'enseignant pour l'aération qui est assurée dans le respect des normes par le système de ventilation mécanique.
- **Salle où la ventilation est manuelle et naturelle** : pour chaque salle, un rythme et des modalités d'aération (ouverture des fenêtres et des portes) sont définis par le service technique de site équipé de capteurs normalisés, en fonction de la capacité, selon qu'elle est utilisée à demi-jauge ou à pleine jauge.
- **Salle sans possibilité d'aérer manuellement** : il ne sera pas possible de regrouper des personnes (enseignement, réunions, ...) dans ces locaux (locaux indisponibles jusqu'à nouvel ordre)

Une affiche est apposée pour chaque salle de l'établissement et précise les modalités d'utilisation de la salle et les consignes éventuelles à appliquer par les occupants.

L'emploi du temps devra intégrer le temps nécessaire pour l'aération des salles.